M. Walker: Une autre question. Il y a lieu de croire que cet ajournement pourrait s'étendre sur une période aussi longue que cinq ans, si l'on est optimiste, ou dix ans, si l'on est pessimiste. Le député prétend-il qu'un régime complet et universel devrait être ajourné pour cette période, que ce soit cinq ou dix ans?

M. Chatterton: A notre avis, il faudrait avant tout protéger les indigents immédiatement—dès le 1er janvier prochain.

Une voix: Ils sont déjà protégés.

M. Chatterton: Non. Nous devrions les protéger dès maintenant et les autres qui voudraient participer au régime pourraient le faire sur une base facultative comme c'est le cas en Colombie-Britannique.

M. Walker: Voici quelle était ma question. La Commission Hall a recommandé la mise en œuvre d'un régime universel et complet. Si je comprends bien le député, il propose que l'entrée en vigueur du régime soit ajournée jusqu'à ce que nous disposions du nécessaire, même si cela signifie un délai de dix ans.

• (5.30 p.m.)

M. Chatterton: Monsieur l'Orateur, notre proposition prévoit tout d'abord la protection des indigents, et ensuite de quiconque désire participer au régime sur une base facultative. Ce régime, qui serait national, pourrait être mis en œuvre immédiatement. Il n'est pas obligatoire; il est facultatif. Il pourrait être mis en œuvre dès maintenant et, s'il y avait ajournement pour ceux qui ne sont pas dans le besoin, on n'aurait rien à redire. Notre proposition pourrait être mise en œuvre immédiatement, pas en 1968, mais tout de suite.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt et, comme je serai bref, je ne reprendrai pas les nombreux et excellents arguments invoqués par les députés de notre parti en faveur de l'établissement d'un régime national d'assurance soins médicaux le 1er juillet 1967. Toutefois, au cours de ce débat, je me suis rendu compte que j'ai fait œuvre de pionnier en préconisant l'établissement d'un régime d'assurance soins médicaux.

Je constate que je suis actuellement le seul député à la Chambre des communes à avoir préconisé, lors de la campagne électorale de 1921, un régime national d'assurance soins libéral tenu à l'automne 1919, par suite de la cependant fait perdre nos illusions. A ce

présentation d'une motion de feu Mackenzie King appuyé par le sénateur Turgeon. Je n'oublierai jamais qu'à l'époque, mon père faisait campagne avec moi car une mesure législative de ce genre nous intéressait beaucoup tous les deux.

Je suis heureux de constater que de nombreux députés plus jeunes, dont certains sont nés après les élections fédérales de 1921, reconnaissent la perspicacité des nombreux Canadiens qui préconisaient la mise en vigueur de ce régime et la justesse de leurs idées exprimées dans des résolutions émanant des diverses sections libérales locales et adressées aux organisations provinciales et nationales, ainsi qu'à d'autres congrès tenus au lendemain de la première guerre mondiale.

Je me souviens distinctement de l'ambiance à l'époque; nous pensions qu'il n'y aurait plus jamais de guerre mondiale, et que nous aurions maintenant l'occasion d'édifier une société bien équilibrée. Je me souviens très clairement de deux questions qui préoccupaient particulièrement les gens d'alors: premièrement, la nécessité d'établir un régime national de pensions de vieillesse et, en deuxième lieu, un régime national d'assurance soins médicaux.

Comme je le disais, monsieur l'Orateur, ces programmes étaient étudiés par des organisations régionales, au cours de ce qu'on appelle parfois aujourd'hui des séminaires. Je ne connais pas au juste le sens précis de ce mot, mais il s'agissait, dans la région où je demeurais, dans les Kootenay, de réunions de divers groupes qui discutaient, pleinement convaincus de la chose, de la nécessité d'instaurer ces deux programmes-là à l'époque et de la collaboration nécessaire des gens de la région, si I'on voulait qu'un programme national, provincial ou municipal donne des résultats.

Je me souviens que j'étais alors président du conseil d'administration de l'hôpital régional. Le conseil s'était réuni, tout comme les membres de l'association de l'hôpital en cause, pour discuter des mesures à prendre au sujet de nos installations hospitalières, dans le cas d'un programme de ce genre, et ils avaient étudié la chose avec le médecin de l'endroit. On sentait cet esprit de participation au niveau régional, qu'il faudrait susciter et ranimer, selon moi, si l'on veut qu'un programme national signifiant vraiment quelque chose soit couronné de succès.

C'était l'époque où la plupart des gens entrevoyaient la fin de toutes les guerres mondiales et saisissaient l'occasion d'édifier une société équitable et saine. Les événemédicaux adopté à l'occasion d'un congrès ments des années qui ont suivi nous ont